



HAL
open science

Portraits de coopérants antillais et guyanais au Sénégal (1960-1980)

Céline Labrune-Badiane

► **To cite this version:**

Céline Labrune-Badiane. Portraits de coopérants antillais et guyanais au Sénégal (1960-1980). O. Goerg et F. Raison-Jourde. Les coopérants français en Afrique : Portrait de groupe (1950-1990), 28, L'Harmattan, p.211-225, 2012. hal-00974142v1

HAL Id: hal-00974142

<https://hal.univ-antilles.fr/hal-00974142v1>

Submitted on 7 Apr 2014 (v1), last revised 10 Sep 2023 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Coordonné par
Odile GOERG et Françoise RAISON-JOURDE

LES COOPÉRANTS FRANÇAIS EN AFRIQUE :
PORTRAIT DE GROUPE (ANNÉES 1950-1990)

Cahiers Afrique n° 28

Publié avec la participation du Laboratoire SEDET
Paris 7 – Denis Diderot

L'Harmattan

Portraits de coopérants antillais et guyanais au Sénégal (1960-1980)

Céline LABRUNE-BADIANE*

Après la départementalisation des « vieilles colonies » en 1946, puis l'indépendance de ses anciennes colonies en Afrique et la mise en place d'un système de coopération au cours des années 1960, la France redessine les liens qui l'unissent aux différentes parties de son ancien Empire, avec la mise en place de la coopération notamment. Parallèlement, de nouvelles relations s'instaurent entre les différentes parties de l'ancien Empire, et plus particulièrement entre les Antilles et l'Afrique, « deux sœurs séparées pendant de longs siècles par l'histoire »¹, dans le sillage du mouvement de la Négritude alors à son apogée. À son retour de voyage aux Antilles, Senghor déclarait ainsi à la presse : « Les Antillais [...] nous ont aidés grâce à l'assistance technique, à renforcer nos liens avec la France, et en sens inverse [...] nous avons essayé de faire la symbiose négro-africaine »². Parmi les coopérants français en Afrique – comme ce fut le cas dans l'administration coloniale – figuraient en effet des agents originaires de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, citoyens français depuis 1848, symboles de la réussite de la politique assimilationniste française (Hélénon, 1997). Dans le cadre de cet article, ce sont ainsi les expériences particulièrement intéressantes que ces coopérants vivent au Sénégal, des années 1960 au début des années 1980, que nous souhaitons restituer. Siège de l'Afrique occidentale française, le Sénégal maintient en effet des liens « privilégiés » avec la France après son indépendance et son premier président, L. S. Senghor, s'est par ailleurs activement attelé au rapprochement de l'Afrique et de sa diaspora.

Ces migrations s'inscrivent ainsi dans des espaces reliés historiquement par l'esclavage et la colonisation et dans le cadre de relations politiques et économiques définies en grande partie par l'ancienne puissance coloniale. Tandis que leurs parcours scolaires et professionnels et leur statut de coopérant les rapprochent de leurs collègues métropolitains, Antillais et Guyanais ont la couleur de la peau et le statut d'ex-colonisés en commun avec les

* Docteure en histoire. SEDET et AIHP/Géode, université des Antilles et de la Guyane.

¹ « Senghor, ce soir en Martinique », *Le soleil*, 13 février 1976.

² « Avec les Antillais, nous avons fait la symbiose négro-africaine », *Le soleil*, 23 février 1976.

Sénégalais. Ils se trouvent ainsi dans une position ambiguë et ont eux-mêmes parfois des difficultés à se situer, se considérant alors soit comme pleinement Français soit comme descendants d'Africains³. Parmi eux se trouvent des intellectuels, influencés par les idées du mouvement de la Négritude, parfois déçus par la départementalisation : ils partent ainsi à la découverte de l'Afrique et plus exactement de leur part d'africanité. Restituer ces expériences permet d'éclairer d'un nouveau jour les héritages de l'esclavage et de la colonisation dans les constructions identitaires à travers les relations qui se nouent entre la France et ses anciennes colonies en Afrique et en Amérique ainsi que d'observer les prémises d'un nouveau type de relations Sud-Sud.

Il s'agit ici d'abord d'identifier ces Caribéens qui partent dans le cadre de la coopération, puis de se demander quelles sont les relations qu'ils entretiennent avec les Sénégalais et les Français de métropole, et en quoi leurs expériences au Sénégal sont différentes ou non de celles des autres coopérateurs. Deux types de sources permettent de répondre en partie à ces questions : des récits de vie des acteurs eux-mêmes retracés à l'aide d'entretiens, de mémoires publiées, d'articles de presse ou de romans (Juminer, 1979 ; Zobel, 1982 et 1983), parfois autobiographiques, ainsi que les dossiers personnels des coopérateurs regroupés dans la sous-série 4C aux Archives nationales du Sénégal (ANS).

Une population numériquement faible mais démographiquement significative

Afin d'identifier et de quantifier cette communauté, il a d'abord fallu la repérer dans les archives. La sous-série 4C comprend 4 081 dossiers de coopérateurs originaires de France principalement⁴. S'y trouvent des fiches individuelles – où figurent des éléments d'état-civil, des données sur la situation matrimoniale et familiale, des informations sur le parcours scolaire et les diplômes obtenus –, des lettres de motivation, des bulletins de notes, des arrêtés de nomination, d'avancement ou de mutation, les demandes et obtention de congés administratifs. Pour identifier les Martiniquais, les Guadeloupéens et les Guyanais, un premier tri a été effectué par le lieu de naissance⁵. 89 coopérateurs répertoriés dans la sous-série 4C sont nés en Martinique, en

³ Sur la question des processus de constructions identitaires dans la Caraïbe, voir notamment C. Chivallon (1997) et J.-L. Bonniol (2001).

⁴ Quelques-uns des coopérateurs sont originaires de pays d'Europe de l'Est.

⁵ Ce choix comporte bien sûr des limites : les Antillais et Guyanais, partageant une culture et une langue commune, ne naissent pas nécessairement aux Antilles ou en Guyane et inversement, tout individu qui naît aux Antilles ou en Guyane n'est pas de ce fait Antillais ou Guyanais. Le lieu de naissance constitue néanmoins une porte d'entrée et les dossiers personnels ainsi que le recoupement avec d'autres sources permettent de confirmer ou non l'identité de ces coopérateurs.

Guadeloupe ou en Guyane. En recoupant avec d'autres sources⁶, cette liste n'étant pas exhaustive, cette étude porte sur 96 individus qui correspondent à 2,3 % des coopérateurs⁷. Or, il est significatif de noter que les Martiniquais, Guyanais et Guadeloupéens représentent 1,7 % de la population française totale en 1969⁸ : ils sont donc mieux représentés parmi les coopérateurs français du Sénégal que dans la population française totale.

Des facteurs d'ordre économique expliquent en partie que la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane soient des terres d'émigration (Anselin, 1979 ; Constant, 1987), et ce depuis le début du XX^e siècle, vers l'Amérique centrale (au moment de la construction du canal de Panama), l'Europe (la France) ou encore les colonies françaises en Afrique (Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française et Madagascar et au Maghreb) et en Asie (Indochine). D'après V. Hélénon, le choix d'une carrière coloniale pour les administrateurs antillais et guyanais fut parfois motivé par les perspectives de promotion professionnelle et sociale mais aussi parce qu'« [ils] pensaient appliquer en Afrique les principes assimilationnistes qu'ils estimaient avoir fait leurs preuves dans les colonies dont ils étaient originaires » (Hélénon, 1997 : 356). Dans l'entre-deux-guerres, il s'agit davantage d'étudiants et d'intellectuels puis à partir des années 1950, dans un contexte économique difficile, auquel s'ajoute la pression démographique, alors que les conditions sociales sont précaires et que les perspectives professionnelles sont étroites, sur fond de revendications indépendantistes, ce mouvement migratoire s'accroît et se dirige plus particulièrement vers la France métropolitaine, pour beaucoup dans le cadre de la politique migratoire mise en place au début des années soixante par l'État⁹. Ainsi, en 1969, « un Antillais sur cinq vit en France » (Anselin, 1979 : 147), tant des hommes que des femmes¹⁰. Du fait des conditions socio-économiques sur place, Antillais et Guyanais quittent donc leurs îles et territoires respectifs afin d'évoluer professionnellement et socialement. C'est d'ailleurs pour la plupart depuis la France métropolitaine, où des rencontres (amoureuses, amicales...) attisent le désir d'Antillais et de Guyanais de connaître l'Afrique et ouvrent des opportunités professionnelles particulièrement intéressantes dans le contexte des indépendances africaines, que les coopérateurs partent vers le Sénégal à partir de 1960.

⁶ Il s'agit principalement de la presse et les entretiens.

⁷ La constitution d'un « fichier coopérateurs », permettant de croiser l'ensemble de ces données, est en cours.

⁸ D'après les chiffres de l'INSEE, ils sont 851 000 en 1969. INSEE, *Tableaux de l'économie française*, p. 144 cité par A. Anselin (1979 : 146).

⁹ Le Bureau pour le développement des migrations des départements d'outre-mer (BUMIDOM) a été créé en 1961.

¹⁰ Sur la dimension genrée des migrations, voir S. Condon (2000).

Partir en coopération et « retourner »¹¹ en Afrique

Comme pour l'ensemble des coopérateurs français, la première génération est majoritairement composée d'agents de l'administration coloniale (Guth, 1982 : 153). Emmanuel Serbin, instituteur martiniquais, arrivé au Sénégal avec sa femme, également institutrice, a ainsi été nommé au poste d'inspecteur de l'enseignement primaire le 12 avril 1960 soit quelques jours après que le Sénégal ait accédé à son indépendance. Il a exercé cette fonction pendant 7 années, demandant à plusieurs reprises d'être reconduit, soutenu dans sa démarche par le directeur de l'Assistance technique, A. Moustapha Sarr, puisque « le nombre d'inspecteurs primaires et d'inspecteurs primaires délégués dont le gouvernement dispose, ne lui permet pas de pourvoir à son remplacement »¹². Il est néanmoins renvoyé dans son administration d'origine la même année, ayant atteint le nombre maximum de renouvellement de contrat permis par le ministère de la Coopération.

Une des spécificités qui singularise les coopérateurs antillais et guyanais – parmi les coopérateurs français au Sénégal – réside dans les motivations de quelques-uns d'entre eux même s'il n'est pas encore possible de la chiffrer. Ces motivations sont diverses, comme pour l'ensemble des coopérateurs français : politiques (communistes ou panafricanistes), « humanitaires » ou développementalistes, professionnelles ou pécuniaires pour l'essentiel. À cela s'ajoutent des motivations d'ordre identitaire : des Antillais et Guyanais partent à la découverte d'eux-mêmes sur la terre de leurs ancêtres, « la patrie authentique » (Chivallon, 2004 : 167). Ce désir d'Afrique est né à Paris, au sein des milieux étudiants et intellectuels africains et antillais où des liens se sont créés, parmi ceux qui résident dans le même pavillon à la cité universitaire notamment (P. Dewitte, 1985 ; O. Sagna, 1986). Insérés dans les réseaux communistes, nombre d'entre eux s'engagent politiquement dans la lutte pour les indépendances africaines. C'est aussi au sein de ces milieux qu'est né à la fin des années trente le mouvement de la Négritude initié par le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, le Martiniquais Aimé Césaire et le Guyanais Léon Gontran-Damas dont l'objectif est de revaloriser l'image de l'Afrique. À travers la poésie, ils prônent un retour avant tout symbolique vers le continent. Dans leur sillage, l'écrivain martiniquais Joseph Zobel (1915-2006) éprouve le désir de se rendre en Afrique, ce dont il fait part à sa collègue de la Radiodiffusion française d'outre-mer, la journaliste sénégalaise Annette M'Baye d'Erneville. Celle-ci le met en relation avec son ami Amadou Mahtar M'Bow, ministre de l'Éducation au Sénégal. Soutenu dans

¹¹ Sur le désir de retour en Afrique de la diaspora caribéenne et les retours effectifs des Antillais en Afrique, voir A. François (2011), D. Chancé (2002) et C. Labrune-Badiane (à paraître en 2013).

¹² ANS, 4C 944, « Lettre du directeur de l'Assistance technique à M. le directeur de la Mission d'aide et de coopération », le 14 août 1967.

ce projet, Zobel écrit donc directement au ministre en 1957 « [présument] que [son] nom ne lui est pas tout à fait inconnu » puisqu'il est l'auteur de la *Rue Case-Nègre* qui a eu « un certain retentissement ». Il lui rappelle qu'ils ont en outre de nombreux amis en commun et lui fait part de ses motivations :

« Je suis âgé de quarante ans et si réellement j'ai tout le talent que me concède un certain public et nombre de voix autorisées, je suis persuadé que c'est en Afrique, au contact du peuple africain dont je suis issu et dont je porte avec fierté toutes les caractéristiques – et à son actif –, que ce talent devra produire ses fruits les meilleurs. Au surplus, l'expérience même que j'ai apprise en Europe m'indique l'Afrique où le problème des cadres entre autres se pose avec autant d'urgence que d'acuité ; et je me réjouirai d'apporter sur le plan culturel ma contribution à une Renaissance, dont sans s'en rendre compte peut être, le monde attend son salut »¹³.

J. Zobel légitime sa demande en rappelant qu'il est un écrivain martiniquais et noir. Il illustre ainsi de manière très claire le discours de la Négritude auquel le terme de « Renaissance » fait référence. En outre, écrivant au ministre de l'Éducation du Sénégal, il demande à aller « en Afrique », ce qui trahit une certaine vision mythifiée mais très contemporaine du continent. Son positionnement racial constituerait d'ailleurs un atout que d'autres Martiniquais, Guadeloupéens et Guyanais ont pu mettre en avant ; il faudrait pour préciser cela une étude systématique. Il est intéressant de noter que Senghor a lui-même encouragé ces coopérants « métis »¹⁴ à s'engager à ses côtés car il considérait leur « double culture » comme une compétence. En rendant visite à son ami Aimé Césaire à Fort-de-France en 1976, Senghor fait part à son auditoire de sa joie d'avoir « de nombreux Antillais comme collaborateurs ». Henry Jean-Baptiste, son conseiller financier, originaire de la Martinique, l'a d'ailleurs accompagné lors de ce voyage. Né dans le milieu de la bourgeoisie de couleur, d'un père commerçant, élevé par ses tantes alors enseignantes, il a fait des études brillantes qui l'ont mené jusqu'à l'ENA d'où il est sorti major de sa promotion. Il choisit ensuite de partir en Afrique en précisant : « ce n'était pas pour faire carrière, j'étais un des rares Antillais énarques, c'était facile ». Les motivations qu'il invoque sont plus profondes : il voulait « retrouver l'Afrique des ancêtres », tout en rappelant qu'il n'est pas Africain mais Martiniquais. Son image de l'Afrique est nourrie par les écrits de Césaire mais aussi par ses tantes qui « portaient l'Afrique en elles ». À Paris, il a rencontré « par hasard » l'ambassadeur du Sénégal en France qui lui a indiqué que Senghor cherchait un conseiller financier. Il a donc accepté l'offre puis est parti avec sa femme et ses deux enfants au Sénégal où il a vécu pendant neuf années comme coopérant. Il est

¹³ ANS, 4C1854, « Lettre de J. Zobel au ministre de l'Éducation du Sénégal », 21 juin 1957.

¹⁴ Entretien avec H. Jean-Baptiste, conseiller financier de Senghor, Paris, 21 juin 2012.

possible de multiplier les exemples mais ce n'est pas notre propos dans cet article (Labrune-Badiane, à paraître). Il s'agit là de montrer une des singularités des parcours de ces coopérateurs. Par ailleurs, tous les coopérateurs antillais et guyanais ne partent pas dans cette perspective ; néanmoins même s'ils constituent une minorité d'intellectuels il n'est pas possible d'éviter cette dimension dont la portée symbolique est fondamentale. Leur démarche et l'accueil que leur réserve la plus haute autorité de l'État inaugurent de nouveaux rapports entre le Sénégal et la diaspora noire.

Pour le président du Sénégal, les Antillais sont « porteurs et témoins du message d'universalité » en tant qu'héritiers de l'Europe et de l'Afrique. Parce qu'ils représentent l'avenir, Senghor a donc tenu à la « présence [...] de nombreux Antillais [au Sénégal] [...] ». Au nombre de [s]es proches collaborateurs, Henry Jean-Baptiste et Raymond Relouzat et d'autres [...] en portent le plus éloquent témoignage ». En outre, il « sollicite de nouveaux concours, notamment dans le domaine de l'éducation »¹⁵. Même s'il semble que ce discours n'ait pas massivement suscité de vocations, il témoigne tout de même d'une réelle volonté politique de développer des liens plus étroits entre les Antilles (y compris Haïti) et le Sénégal. Selon Xavier Orville, son conseiller culturel de 1979 à 1981 puis ensuite celui d'Abdou Diouf durant deux années, c'est avant tout aussi son amitié avec Césaire qui explique qu'il a « une sorte de préjugé favorable pour les Antillais » et que « beaucoup d'Antillais ont pu aller travailler avec lui en Afrique » (Jos, 2006 : 36).

Éléments du profil

En utilisant les données figurant dans les dossiers personnels, il est possible d'établir un profil du coopérateur en termes de sexe, de département de naissance, de niveau d'étude¹⁶, d'âge au moment du départ en coopération, de situation matrimoniale et familiale, de profession, de type de lieu d'habitation (ville, village, chef-lieu, etc.). Comme l'ensemble des dossiers personnels, les dossiers des coopérateurs ne sont pas consultables avant un délai de cent années après la date de naissance ; néanmoins il est tout de même possible, mais plus long, de les consulter après avoir obtenu une dérogation. Dans le cadre de ce travail, ce sont les bordereaux de versement, permettant d'établir le sexe, la profession et la localité donc le département de naissance des coopérateurs, qui ont essentiellement été utilisés. Les dossiers individuels consultés permettront d'illustrer et d'affiner ces premiers

¹⁵ ANS, Dossier documentaire sur Senghor, « Réponse de Monsieur le président Léopold Sédar Senghor, président de la République du Sénégal, au discours de bienvenue de Monsieur Aimé Césaire, député-maire de Fort-de-France », le 13 février 1976.

¹⁶ Le lieu d'obtention du diplôme renseigne aussi sur le nombre des coopérateurs qui sont passés par la métropole et ainsi de comprendre dans quelle mesure ce passage joue sur les trajectoires de ces coopérateurs.

résultats qui sont le produit d'un travail en cours. La communauté des coopérateurs antillais et guyanais est composée majoritairement d'hommes (61 % sont des hommes) mais l'écart homme/femme est faible et équivalent à ce que l'on observe au même moment pour la population antillaise et guyanaise en France¹⁷.

D'après Alain Anselin, l'absence de « sur-masculinité » des migrants antillais et guyanais en France métropolitaine est notamment due « à la politique même de la France en matière de migrations antillaises, qui tend à favoriser le départ des femmes vers la France » ainsi qu'« au caractère définitif de l'implantation » (Anselin, 1979 : 150). La répartition plutôt équilibrée des sexes parmi les coopérateurs au Sénégal reflète donc la situation en métropole : comme lorsqu'elles partent en métropole, les femmes antillaises et guyanaises ne sont pas nécessairement accompagnées d'un conjoint¹⁸. Ce fait est d'autant plus étonnant que l'écart est beaucoup plus significatif parmi les coopérateurs français en Afrique au sein desquels, en 1972, on compte 72 % d'hommes et 28 % de femmes (Guth, 1982 : 178). La présence de femmes antillaises et guyanaises en France s'inscrit en fait déjà dans une dynamique migratoire et pour celles-ci la coopération représente un prolongement – temporaire – de leur migration en métropole.

Les bordereaux de versement indiquent également la localité de naissance des coopérateurs. Les Martiniquais dominent de manière très nette : 76 % des coopérateurs originaires des départements d'outre-mer en poste au Sénégal sont nés en Martinique, 16 % sont nés en Guadeloupe et 8 % en Guyane. La Martinique a – dès la fin du XIX^e siècle – le système scolaire le plus complet de la Caraïbe française : elle dispose d'établissements d'enseignement primaire mais surtout, contrairement à ses voisines, d'un enseignement secondaire et supérieur plus développés illustrant ainsi le désir du Conseil général « de faire de la Martinique une référence en matière d'éducation à la française » (Farraudière, 2008). La Guyane, moins peuplée, a le système scolaire le moins abouti et les taux de scolarisation les plus faibles. Cette explication n'est pourtant pas complètement satisfaisante et ne permet pas de comprendre qu'il y ait une telle différence entre le nombre d'originaires de la Guadeloupe et de la Martinique, comparativement aux chiffres avancés par V. Hélénon : entre la fin du XIX^e siècle et 1939, 46 % des administrateurs antillais et guyanais en Afrique sont originaires de la Guadeloupe, 41 % de la Martinique et 13 % de la Guyane (Hélénon, 1997 : 53). Pour une analyse plus fine de cette répartition, il faudrait disposer de données concernant d'autres États africains afin d'établir s'il y a également une surreprésentation des Martiniquais. En métropole, même si l'écart n'est pas autant

¹⁷ Soit 57 % d'hommes (Anselin, 1979 : 150).

¹⁸ Seule l'exploitation des dossiers personnels permettra de connaître le nombre exact de coopérateurs partant en couple et ainsi de comparer ce taux avec celui des coopérateurs métropolitains.

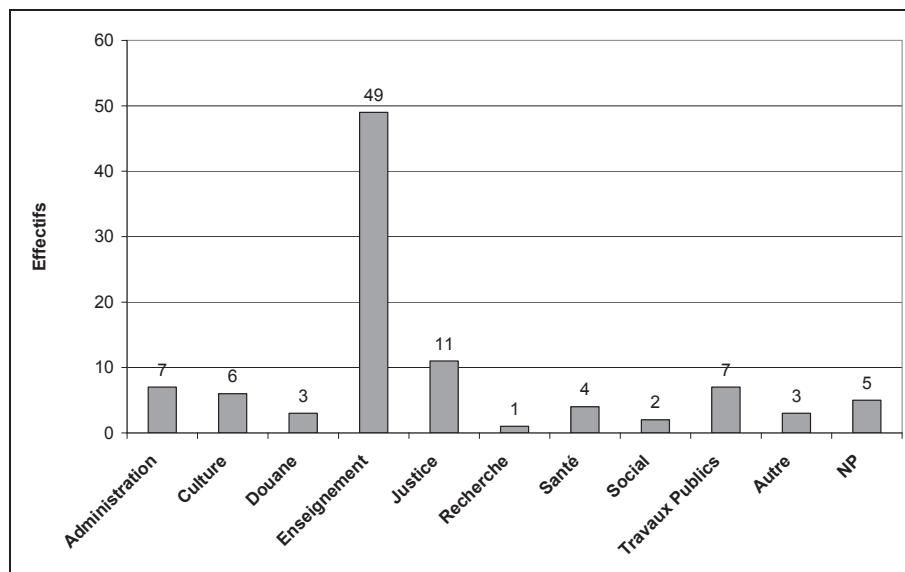
LES COOPÉRANTS FRANÇAIS EN AFRIQUE (ANNÉES 1950-1990)

significatif, il est intéressant de noter que les Martiniquais sont plus nombreux que les Guadeloupéens à travailler dans la fonction publique¹⁹ et ce sous l'effet d'une politique de recrutement plus précoce en Martinique.

Les liens de Senghor et Césaire peuvent également expliquer à la fois l'attrait plus grand des Martiniquais pour le Sénégal et un recrutement facilité au sein des réseaux constitués par ces deux grandes figures. Ainsi, Henry Jean-Baptiste, proche des deux hommes, fut à l'origine des recrutements de Xavier Orville et Raymond Relouzat, conseillers culturels de Senghor, ainsi que de Bernard Régis, conseiller technique au ministère de l'Information et à la Cour suprême. Selon ce dernier, « à travers mon cas, c'est la matière grise martiniquaise qui s'exportait dans un pays ami de la Martinique »²⁰.

Afin d'établir la répartition professionnelle des coopérants antillais et guyanais, dix secteurs professionnels ont été établis : l'enseignement (instituteurs et enseignants du secondaire), la culture (conseillers culturels, agents de la radio-télévision sénégalaise), le social (assistant social), la santé (médecin, infirmier), la recherche, l'administration, la justice, les douanes, les travaux publics et divers (un architecte, une technicienne de laboratoire et un agent d'imprimerie). Pour 5 % d'entre eux, la profession n'est pas précisée sur le bordereau de versement.

Graphique 1 : Distribution des coopérants selon leur profession (1960-1980)



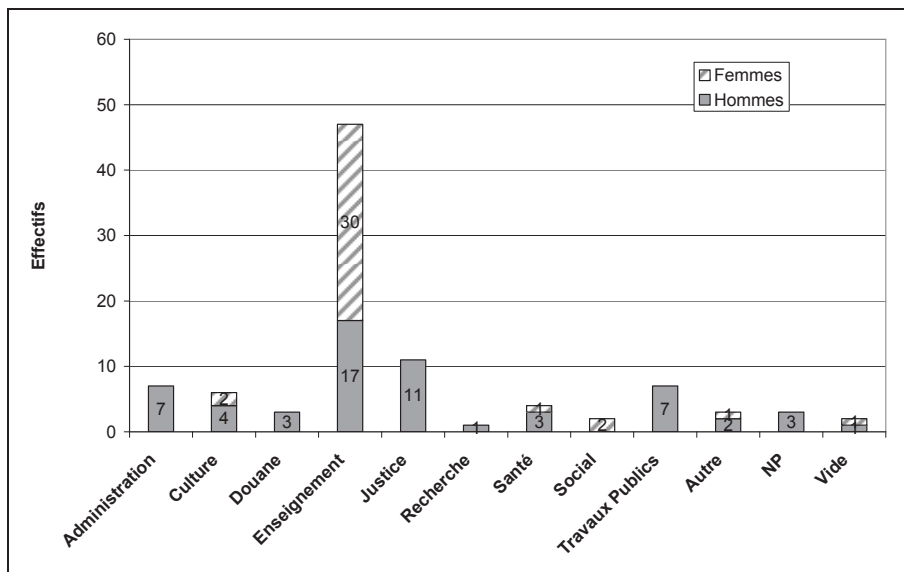
¹⁹ En 1968, d'après les chiffres de l'INSEE, 32 % de Martiniquais et 21,6 % des Guadeloupéens travaillent dans la fonction publique. <http://cedref.revues.org/196#bodyftn8>, consulté le 2 juillet 2012.

²⁰ Portrait de Bernard Régis, *France-Antilles*, le 4 novembre 2009.

PORTRAITS DE COOPÉRANTS ANTILLAIS ET GUYANAIS AU SÉNÉGAL (1960-1980)

Un premier constat s'impose : la diversité des professions dans lesquelles sont représentés les Antillais et les Guyanais (graphique 1). Étant donné la faiblesse numérique de l'effectif, moins de 100, il n'a pas été possible de distinguer l'évolution par secteur professionnel de 1960 à 1980 ; or Suzie Guth a montré une nette évolution en faveur de l'enseignement due aux besoins croissants dans le cadre du développement de la scolarisation – et spécifiquement de l'enseignement secondaire – au cours de cette période : ce secteur réunissait 37,8 % des coopérateurs français en Afrique en 1962, part qui a doublé puisqu'on passe à 74,1 % en 1979 (Guth, 1982 : 173). En ce qui concerne le Sénégal en particulier, on passe de 59 % en 1963 à 73 % en 1971 (Cruise O'Brien, 1977 : 188). Parmi les dossiers personnels conservés dans la sous-série 4C, 65 % des coopérateurs sont des enseignants or 51 % des coopérateurs antillais et guyanais travaillent dans ce secteur (enseignement). Ils sont en revanche mieux représentés dans le secteur de la justice (11 %) ²¹, comme ce fut le cas au cours de la période coloniale (Manchuelle, 1992). Ce pourcentage plutôt élevé s'explique sans doute par le fait que le seul établissement d'enseignement supérieur aux Antilles soit l'école de droit de Fort-de-France.

Graphique 2 : Distribution des coopérateurs selon le sexe et la profession (1960-1980)



Lorsque ces données sont croisées avec le sexe du coopérateur (graphique 2), il est possible de constater l'inégale répartition des hommes et des

²¹ De 1963 à 1966, 2,3 % des coopérateurs français au Sénégal travaillent pour le ministère de la Justice (Cruise O'Brien, 1972 : 188).

femmes entre ces différents secteurs professionnels : 28 % des hommes sont enseignants et 19 % travaillent dans le domaine de la justice. Les femmes antillaises et guyanaises – comme les métropolitaines – ont des métiers dans des secteurs considérés comme féminins : elles travaillent quasi exclusivement dans l'enseignement (81 %) et dans une moindre mesure dans la santé (3 %) et le social (5 %). Ce qui est sans doute plus surprenant est le fait qu'elles soient près de deux fois plus nombreuses (30) que les hommes (17) à travailler dans l'enseignement tandis que dans l'ensemble des coopérateurs enseignants français les hommes restent numériquement majoritaires.

Les coopérateurs antillais (plutôt martiniquais) et guyanais au Sénégal sont ainsi majoritairement des hommes, enseignants et de surcroît plutôt diplômés, étant donné la prédominance de professions qui nécessitent des qualifications plutôt élevées, comme pour l'ensemble des coopérateurs français. Néanmoins, ces caractéristiques laissent entrevoir quelques spécificités qu'il sera nécessaire d'affiner en poursuivant l'exploitation des archives. Ces Antillais et Guyanais n'en font pas moins partie de ce « cercle » (de Negroni, 1977) des expatriés qui se caractérise par un mode de vie spécifique. En outre, le statut de coopérateur, qu'ils ont choisi, annonce le caractère temporaire de la migration et donc du « retour » quand c'est le cas.

Le « cercle martiniquais » : des sociabilités proprement antillaises à Dakar²²

Se tenant à l'écart de la société sénégalaise, souvent plus aisés financièrement, les coopérateurs français ont un mode de vie spécifique : ils scolarisent leurs enfants dans les écoles françaises ou religieuses (école française de Fann, Institut St Jeanne d'Arc...), vivent dans les mêmes quartiers (Fann, Plateau...), ne parlent pas le wolof, fréquentent les mêmes restaurants, etc. La vie sociale des coopérateurs – y compris les coopérateurs antillais et guyanais²³ – est d'ailleurs plus intense que celle qu'ils mèneraient dans leur territoire d'origine : les loisirs (sports, activités culturelles) se font d'ailleurs le plus souvent dans un cadre associatif qui s'appuie parfois sur des bases régionales ou sociales (Lions et Rotary club). En effet, selon Rita Cruise O'Brien, « Regional ties and communality are maintained locally through a number of amicales (friendly societies) in which people of the same region of origin – Basque, Breton, or Corsican, for example – join together for

²² Cette association existe au moins depuis les années 1930 mais nous n'avons pas retrouvé – à Dakar – d'information plus précise sur la date de sa création, ni d'archives sur son fonctionnement. Les informations sur celle-ci ont pu être recueillies lors d'entretiens.

²³ Dans son étude sur les Français au Sénégal, même lorsqu'elle aborde la question des relations raciales, Rita Cruise O'Brien n'évoque à aucun moment la présence d'une communauté antillaise tout comme Pierre Biarnès ce qui traduit sans doute leur peu de visibilité en général ou au moins parmi les coopérateurs français.

folklore festivals, annual banquets or the sponsorship events as they did before the war » (Cruise O'Brien, 1972 : 232).

Le « cercle martiniquais » (appelé également Association des Antillais de Dakar ou Club antillais selon nos interlocuteurs) comptait des membres originaires de la Martinique mais aussi de la Guadeloupe et de la Guyane. Cette association avait pour objectif de faire vivre la culture antillaise à Dakar mais elle fonctionnait aussi comme une instance représentative auprès des autorités. Antillais et Guyanais, coopérants mais pas seulement, célébraient en famille les fêtes catholiques vêtus du « traditionnel » *madras*, participaient aux bals, reconnus comme les plus festifs de Dakar, assistaient aux conférences... D'après Henry Jean-Baptiste, des Sénégalais comme des Français de métropole se joignaient à eux. Même s'il admet avoir vécu dans un quartier bourgeois, à Fann, ne savoir que très peu parler le wolof et avoir scolarisé ses enfants dans une école française, Henry Jean-Baptiste affirme son désir de s'intégrer à la société sénégalaise et avoir aussi bien fréquenté des Européens que des Sénégalais dans le cadre des différentes activités, tant professionnelles que culturelles ou sportives, qu'il exerçait : sa proximité avec le président Senghor « était source de relations multiples » ; il fut également président du Djaraf, club de football dakarois. Henry Jean-Baptiste donne ainsi à voir des mondes moins cloisonnés entre lesquels existent des passerelles que certains ne franchissent jamais néanmoins. Il appartient tout de même à une élite sociale et un milieu professionnel pour qui les opportunités de contact avec les Sénégalais sont plus nombreuses que pour la *middle-middle class*, aussi bien pour les Antillais que pour les Français de métropole (Cruise O'Brien, 1972 : 245).

Les témoignages des Antillais et Guyanais ayant vécu au Sénégal laissent entrevoir des tensions entre Sénégalais, Antillais et Guyanais, ex-colonisés, noirs et parallèlement coopérants et Français. En 1959, à son arrivée à Dakar, étape de son voyage vers la Côte d'Ivoire, Maryse Condé est accueillie par « Tonton Jean », l'oncle de son amie Yvane, un médecin militaire guadeloupéen. Selon ce « mulâtre souriant et hâlé », « les Africains détestent [les Antillais] et [les] méprisent [...]. Parce que certains d'entre nous ont servi comme fonctionnaires coloniaux, ils nous traitent de valets tout juste bons à exécuter la sale besogne de leurs maîtres » (Condé, 2012 : 42). De ses expériences futures en Côte d'Ivoire et en Guinée, Maryse Condé conclut que c'est davantage l'incompréhension qui domine dans les relations entre Antillais et Africains. Dans son roman *Les héritiers de la presque île*, l'écrivain guyanais Bertène Juminer, professeur à l'Université de Dakar, par le biais de son personnage principal Bacon, un détective privé sénégalais évoque, avec une condescendance certaine, « ces transfuges, également à l'aise dans l'une et l'autre communauté [...] goulument installés sous les mamelles de l'équivoque » (Juminer, 1979 : 61). Pour Henry Jean-Baptiste, « c'est toujours ce qui arrive quand on est intermédiaire... on était entre le Blanc et l'Africain ». Antillais et Guyanais occupent des postes

auxquels ils sont parfois considérés comme moins légitimes que les Sénégalais, voire même que les *Toubabs*. L'intégration des Français, qui portent le lourd héritage historique de la colonisation, n'est néanmoins pas plus aisée. Outre cet héritage, car nous l'avons déjà évoqué Antillais et Guyanais furent aussi fonctionnaires de l'administration coloniale, ils portent les stigmates de l'esclavage et sont considérés avec dédain comme descendants d'esclaves par certains Sénégalais. D'après Jeanne, petite-fille et fille de Martiniquais qui ont fait une grande partie de leur carrière au Sénégal et s'y sont installés dès le début du XX^e siècle : « les Africains nous appelaient fils d'esclave »²⁴. La couleur de la peau ne parvient pas à masquer les différences culturelles majeures creusées par l'histoire. D'ailleurs, la plupart des Antillais se sentent étrangers au Sénégal, valorisant une culture proprement antillaise, aux origines certes multiples, mais bien inscrite dans un territoire. Leurs relations sont de ce fait parfois plus étroites avec l'élite métisse St-Louisienne catholique²⁵ et, malgré tout, avec les Français de métropole. De cette expérience africaine, nombreux furent les écrivains caribéens, coopérants au Sénégal, qui éprouvèrent les limites d'une appartenance culturelle commune fondée essentiellement sur la couleur de la peau (Labrune-Badiane, à paraître). Ainsi, X. Orville « souhaite à tout Martiniquais, l'aventure même ambiguë en Afrique pour se rendre compte de ce qu'elle est vraiment et pour se positionner par rapport à elle. [...] J'ai appris que j'avais des ancêtres africains, mais que je suis Antillais, c'est-à-dire que je fais partie d'une communauté métisse et cette communauté n'est pas africaine et les Africains sentent bien que nous sommes des parents, des cousins, des frères mais ils ne nous considèrent pas du tout comme des Africains. Nous sommes des Antillais » (Jos, 2006 : 37).

Qu'en est-il des relations avec les Français de métropole marquées également par cet héritage colonial et les inégalités sociales ? Rita Cruise O'Brien montre le peu d'interférences, voire la séparation, entre les communautés noires et blanches, même parmi ceux qui se rendent au Sénégal « with good intentions about getting to know Africans » (Cruise O'Brien, 1972 : 245). Les Antillais et Guyanais, ni noirs ni blancs, brouillent les frontières « raciales » même si ce sont davantage des facteurs d'ordre culturel, social et religieux qui fondent la distinction entre Français et Sénégalais. Ainsi, quoique dans le cadre de la coopération, où Français, noirs et blancs, de métropole et des départements d'outre-mer sont socialement égaux, la couleur de la peau reste un élément d'identification marqué par l'héritage de l'escla-

²⁴ Entretien avec Jeanne C., Fort-de-France, le 16 décembre 2011.

²⁵ F. Manchuelle observe cette proximité entre Antillais et métis St-Louisien dès la fin du XIX^e siècle : « la plupart des membres du service judiciaire de la colonie étaient des Antillais de couleur, lesquels avaient souvent épousé des femmes créoles (les Créoles sont les mulâtres sénégalais) » (Manchuelle, 1992 : 393).

vage, de la colonisation où elle fut un facteur de domination, mais aussi par les luttes pour l'égalité et l'émancipation dont elle fut l'un des moteurs.

Conclusion

La présence de coopérateurs antillais et guyanais au Sénégal s'inscrit dans le cadre de la reconfiguration des relations de la France avec ses anciennes colonies. Au-delà de la décolonisation, tant aux Antilles qu'en Afrique, des liens étroits de dépendance (principalement économique) se sont en fait maintenus avec l'(ancienne) métropole (qui est toujours la métropole pour les Antillais et les Guyanais) : le choix d'une carrière coloniale puis d'un contrat de coopérateur pour les Ultra-marins s'inscrit dans le prolongement d'une migration en métropole et fait écho aux peu d'opportunités en matière d'éducation et de perspectives professionnelles dans leurs territoires d'origine. Parallèlement, le système de coopération dans les anciennes colonies françaises d'Afrique est fondé sur le manque de personnels et de cadres africains et fait exploser aussi, si cela est encore nécessaire, le mythe de la mission civilisatrice. En outre, les liens qui se créent en Afrique entre Antillais, Guyanais, Français de métropole et Sénégalais, révèle le poids des représentations sociales et culturelles héritées de l'esclavage et de la colonisation encore à déconstruire.

Bibliographie

- ANSELIN A., 1979 : *L'émigration antillaise en France. Du Bantoustan au ghetto*, Paris, Anthropos.
- BIARNÈS P., 1987 : *Les Français en Afrique Noire de Richelieu à Mitterrand*, Paris, Armand Colin.
- BONACCI G., 2008 : *Exodus ! L'histoire du retour des Rastafariens en Éthiopie*, Paris, Scali.
- BONNIOL J.-L. (dir.), 2001 : *Paradoxes du métissage*, Paris, CTHS.
- CHANCE D., 2002 : « Diaspora et créolité », *Cahiers Charles V*, n° 31, p. 53-73.
- CHIVALLON C., 1997 : « Du territoire au réseau, comment penser l'identité antillaise », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 37, n° 148, p. 767-794.
- _____, 2004 : *La diaspora noire des Amériques, Expérience et théorie à partir de la Caraïbe*, Paris, CNRS édition, collection Espaces et Milieux.
- CONDON S., 2000 : « Migrations antillaises en métropole », *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 8-9 | 2000, mis en ligne le 21 août 2009, Consulté le 2 juillet 2012. URL : <http://cedref.revues.org/196>

LES COOPÉRANTS FRANÇAIS EN AFRIQUE (ANNÉES 1950-1990)

- CONSTANT F., 1987 : « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », *Revue européenne de migrations Internationales*, vol III (3), p. 9-29.
- CONSTANT F. et DANIEL J., 1997 : *Cinquante ans de départementalisation Outre-Mer*, Paris L'Harmattan.
- CRUISE O'BRIEN R., 1972 : *White society in Black Africa: The French of Senegal*, Londres, Faber and Faber limited.
- DEWITTE P., 1985 : *Les mouvements nègres en France 1919-1939*, Paris, L'Harmattan.
- FANON F., 1955 : « Antillais et Africains », *Esprit*, p. 261-269.
- FARRAUDIÈRE S., 2008 : *L'école aux Antilles françaises. Le rendez-vous manqué de la démocratie*, Paris, L'Harmattan.
- FRANÇOIS A., 2011 : *Rewriting the return to Africa*, Lanham MD, Lexington Books.
- GROSSETTI M., 1986 : « Enseignants en coopération. Aperçu sur un type particulier de trajectoires sociales », *Revue française de sociologie*, 1986, 27-1, p. 133-148.
- GUTH S., 1982 : *Exil sous contrat. Les communautés de coopérants en Afrique francophone*, thèse doctorat ès-lettres et sciences humaines, université René Descartes, Paris V, Paris, 1982.
- HÉLÉNON V., 1997 : *Les administrateurs coloniaux originaires de Guadeloupe, Martinique et Guyane dans les colonies françaises d'Afrique, 1880-1939*, thèse de doctorat d'histoire de l'EHESS, Paris.
- _____, 2005 : « Races, statut juridique et colonisation. Antillais et Africains dans les cadres administratifs des colonies françaises d'Afrique », in P. Weil et S. Dufoix, *L'esclavage, la colonisation et après...*, Paris, PUF, p. 229-242.
- LABRUNE-BADIANE C., à paraître, « Voyages vers un continent imaginaire. Antillais au Sénégal (1960-1970) », *Outre-Mers*.
- MANCHUELLE F., 1992 : « Le rôle des Antillais dans l'apparition du nationalisme culturel en Afrique noire francophone », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 32, n° 127, p. 375-408.
- NEGRONI (de) F., 1977 : *Les colonies de vacances*, Paris, Hallier.
- SAGNA O., 1988 : *Des pionniers méconnus de l'indépendance : africains, antillais et luttes anti-colonialistes dans la France de l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat d'histoire, université Paris VII, Paris.

Sources

Littérature-Mémoires

- Condé Maryse, 2012 : *La vie sans fards*, Paris, J.-C. Lattès.
Jean-Baptiste Henry, 2011 : *D'une île à l'autre*, Paris, L'Harmattan.
Jos Joseph, 2006 : *Xavier Orville : figures d'un destin*, Paris, L'Harmattan.
Juminer Bertène, 1979 : *Les héritiers de la presqu'île*, Paris, Présence africaine.
Zobel Joseph, 1982 : *Et si la mer n'était pas bleue*, Paris, Éditions caribéennes.
_____, 1983 : *Mas Badara*, Paris, Nouvelles éditions latines.

Entretiens

- Henry Jean-Baptiste, conseiller financier de Senghor (1970-1979), Fort-de-France, 16 décembre 2011 et Paris, 21 juin 2012.
Jeanne C., élève à l'institut St Jeanne d'Arc et au Lycée Lamine Gueye, Fort-de-France, 16 décembre 2011.
Hector St-Prix, élève au lycée Van Vollenhoven (1949) et pharmacien à Rufisque (1961-1968), Fort-de-France, le 15 décembre 2011.

Archives nationales du Sénégal, sous-série 4C : dossiers personnels des coopérants

- Ba Elimane, *Les dossiers individuels de personnel de l'Assistance technique conservés dans la sous-série 4C des Archives nationales du Sénégal. Une source au service de l'histoire du Sénégal et de la coopération française*, mémoire de l'EBAD, 2003.
Emmanuel Verbois, 4C944.
Joseph Zobel, 4C1854.